

Budget 2026

Naturellement responsable



 ROSEMÈRE

ville.rosemere.qc.ca



Mot de la mairesse

Dans un environnement municipal en constante évolution, la préparation du budget annuel va bien au-delà d'un exercice comptable. Elle reflète les priorités et les décisions du conseil municipal, visant à assurer un développement harmonieux et durable de notre Ville.

Le budget 2026 a été élaboré dans un contexte marqué notamment par le transfert fiscal découlant du dépôt du rôle d'évaluation 2024-2026, ainsi que par la hausse des quotes-parts exigées par nos organismes partenaires. Les choix qui ont été faits s'inscrivent donc dans une gestion saine et responsable des finances municipales. Chaque décision est alignée sur la vision à long terme de la Ville, définie par notre planification stratégique qui se déploie jusqu'en 2030, afin de répondre aux besoins des générations actuelles et futures. Fidèle à la thématique « Naturellement responsable », ce budget oriente les investissements vers des projets structurants, en conciliant aspirations et réalités budgétaires.

Conscients des défis actuels, nous avons uni nos efforts afin de limiter l'impact financier sur les Roseméroises et les Rosemérois. La mise à jour de notre stratégie fiscale, la réduction de certaines dépenses municipales et l'instauration de tranches de valeurs pour soutenir nos petits commerçants témoignent d'ailleurs de notre engagement à maintenir des services de qualité, dans le respect de la capacité de payer de notre communauté.

Je vous invite à prendre connaissance de ce dépliant qui présente les faits saillants du budget 2026 et du compte de taxes. L'ensemble des informations détaillées est disponible sur le site Web de la Ville.

Bonne lecture!

La mairesse

Marie-Elaine Pitre



Marie-Elaine Pitre

Faits saillants

Des choix responsables pour une gestion durable



Maintien d'un budget annuel de 100 000 \$ pour la création d'un fonds de résilience aux changements climatiques, afin de mieux préparer notre territoire aux enjeux environnementaux ;



Réalisation d'un plan d'immobilisation sur 5 ans plutôt que sur 3 ans et adoption de celui-ci en juillet, permettant une meilleure organisation des travaux ;



Mise à jour de la stratégie fiscale, afin de limiter l'impact du transfert fiscal occasionné par le dépôt du rôle d'évaluation 2024-2026 ;



Utilisation des fonds et réserves financières, pour stabiliser les dépenses et réduire la pression sur le budget ;



Maintien du taux de la taxe infrastructures, garantissant une stabilisation de l'endettement ;



Tarification de l'eau revue, dans le but d'encourager des comportements écoresponsables chez les citoyens.

Budget 2026



Budget d'opération de 43 567 000 \$.



Augmentation de la taxe générale de 3 % pour le compte de taxes résidentiel moyen.



Contribution au fonds d'infrastructures de 54 \$ en moyenne pour le secteur résidentiel, représentant 1,5 % du compte de taxes.



Augmentation de 5 % de la quote-part versée à l'Autorité régionale de transport métropolitain, ce qui se traduit par une augmentation de la taxe pour le transport collectif de 0,5 % du compte de taxes.

Pour information :

Direction des finances et trésorerie | 450 621-3500
ville.rosemere.qc.ca

Mesure d'écofiscalité

Tarification de l'eau potable

Pour 2026, la tarification de l'eau potable a été révisée afin d'encourager une consommation responsable de cette ressource précieuse. Le principe repose sur une tarification progressive appliquée au volume excédant le seuil de base (40 000 gallons impériaux), avec des taux qui augmentent par paliers, tout en prévoyant des mesures particulières pour certains commerces et pour les familles nombreuses :

L'excédent entre 40 001 à 60 000 gallons impériaux :
6,00 \$ du 1 000 gallons impériaux

L'excédent entre 60 001 à 80 000 gallons impériaux :
9,00 \$ du 1 000 gallons impériaux

L'excédent de 80 001 gallons impériaux et plus :
12,00 \$ du 1 000 gallons impériaux

Exception commerces à partir de 1M gallons impériaux :
5,22 \$ du 1 000 gallons impériaux

Exemption familles avec 4 personnes à charge et + (enfants ou pour aînés de 65 ans et +) :
15 000 gallons impériaux de plus

Les factures d'excédent de consommation sont envoyées au mois de mai de chaque année et sont calculées sur la consommation de l'année précédente.

Les familles ayant 4 personnes à charge ou plus doivent faire une demande pour avoir droit à l'exemption de 15 000 gallons. Pour plus de détails, consultez notre site web.

Pour une meilleure planification des investissements

Toujours dans une volonté d'assurer une saine gestion financière à long terme, rappelons que la Ville a adopté en 2025 un plan d'investissement sur cinq ans, plutôt que trois ans. Ce plan a par ailleurs été adopté en juillet dernier, pour ainsi bien planifier le calendrier de réalisation des travaux, optimiser la recherche de subventions, et revoir les priorités en cas d'imprévu.

Les projets prévus au plan d'immobilisation sont principalement en lien avec les aspirations de la planification stratégique, soit d'agir face aux enjeux climatiques, de consolider et adapter notre territoire et d'accroître l'engagement de notre communauté.

Acquitter son compte de taxes

Quand?

Les comptes de taxes de 300 \$ et plus sont payables en 4 versements :

- 4 mars 2026
- 6 mai 2026
- 8 juillet 2026
- 2 septembre 2026

Comment?

- Paiement en ligne : transphere.acceo.com/rosemere
- Institutions financières (comptoir, guichet, Internet) : vous aurez besoin du numéro de référence inscrit sur vos coupons.
- Par la poste : joindre les coupons de paiement avec les chèques.
- Au comptoir de l'hôtel de ville : en argent comptant, chèque ou débit.

Rappels

- Aucun état de compte ne sera envoyé suite aux échéances et aucun reçu ne sera émis.
- Il est de votre responsabilité de transmettre une copie de votre compte de taxes à votre créancier hypothécaire.

Virage numérique

En adhérant à Voilà!, il est possible de :

- Recevoir votre compte de taxes en ligne
- Faire le paiement de vos taxes en ligne
- Consulter le solde de votre compte en ligne



Pour s'abonner :

ville.rosemere.qc.ca/compte-de-taxes

Compteurs d'eau

- Date limite pour transmettre votre lecture : **4 mars 2026**
- En cas d'omission de transmission de la lecture avant la date limite, une pénalité non remboursable sera facturée. Facturation de la consommation excédentaire d'eau : **mai 2026**

Payable en deux versements :

- **8 juillet 2026**
- **2 septembre 2026**

Pour plus de détails : ville.rosemere.qc.ca/lecture-compteur-eau

2026 Budget

Naturally responsible



 ROSEMÈRE

ville.rosemere.qc.ca



Message from the Mayor

In an ever-changing municipal landscape, our annual budget is more than a mere accounting exercise. It reflects the priorities and decisions of our town council in an effort to ensure the harmonious and sustainable development of our community.

This year's budget takes into account the tax shift resulting from the 2024-2026 property assessment roll and the increase in the contributions owed to our partner organizations. The choices that have been made are in keeping with our commitment to the sound, responsible management of our municipal finances. Each decision is closely aligned with Rosemère's long-term vision, as set out in our strategic plan extending through to 2030, in order to meet the needs of current and future generations. True to the plan's "Naturally Responsible" focus, the investments outlined in the budget will support high-impact projects that strike a balance between our aspirations and budgetary realities.

We have worked collaboratively to address the challenges we are facing as a community and keep the financial impacts on our residents to a minimum. By revising our tax strategy, scaling back certain expenditures and implementing a tiered approach to property values to support smaller businesses, we are honouring our pledge to continue delivering high-quality services that remain within our community's financial means.

This pamphlet presents key information about the 2026 budget and municipal taxes. Further details are available on the Town of Rosemère website.

Happy reading!

The Mayor

Marie-Elaine Pitre



2026 Budget

ville.rosemere.qc.ca

Marie-Elaine Pitre

Highlights

Responsible choices for long-term sustainability



\$100,000 annual budget earmarked for the creation of a climate resilience fund to help improve preparedness for environmental challenges;



Implementation of a five-year capital plan in July instead of a three-year plan, allowing for better project organization;



A revised tax strategy to mitigate the impact of the tax shift arising from the 2024-2026 assessment roll;



Use of funds and financial reserves to stabilize expenditures and reduce budget pressures;



Maintenance of the special infrastructure tax to help stabilize debt;



A new water pricing system to encourage residents to adopt environmentally responsible behaviours.

2026 budget



Operating budget of \$43,567,000.



Increase of 3% in the general property tax for the average homeowner.



Average infrastructure fund contribution of \$54 (1.5% of the tax bill) for the residential sector.



Increase of 5% in the Town's contribution to the Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), which translates to a 0.5% increase in the special public transit tax.

For information:

Finance and Treasury Department
450 621-3500
ville.rosemere.qc.ca

Ecofiscal measure Drinking water pricing

For 2026, drinking water pricing has been changed to encourage the responsible consumption of this precious resource. The new progressive pricing system applies to volumes exceeding the basic amount of 40,000 imperial gallons. Rates increase in steps, with special measures for certain businesses and larger families:

Excess use between 40,001 and 60,000 imperial gallons:

\$6.00 per 1,000 imperial gallons

Excess use between 60,001 and 80,000 imperial gallons:

\$9.00 per 1,000 imperial gallons

Excess use of 80,001 imperial gallons or more:

\$12.00 per 1,000 imperial gallons

Exception for commercial use - starting at 1M imperial gallons:

\$5.22 per 1,000 imperial gallons

Exemption for families with 4 or more dependents (children or seniors 65+):

Additional 15,000 imperial gallons

Excess consumption bills are sent out in May each year, and they are calculated based on the previous year's usage.

Families with four dependents or more must submit an application to be eligible for the 15,000 gallon exemption. For more details, please visit our website.

More effective capital planning

To ensure sound financial management, we remind you that the Town adopted in 2025 a five-year capital plan instead of a three-year plan. This plan was adopted last July, therefore allowing for more balanced project timelines, greater efficiency in securing funding and flexibility to adjust priorities as needed.

The projects included in the capital plan reflect several of the aspirations in the Town's strategic plan, such as taking action on climate issues, consolidating and adapting our territory and increasing community engagement.

Paying your tax bill

When?

Tax bills of \$300 or more are payable in four instalments:

- March 4, 2026
- May 6, 2026
- July 8, 2026
- September 2, 2026

How?

• Online payment: transphere.acceo.com/rosemere

• Financial institutions (counter, ATM, Internet): You must use the reference number indicated on your payment slips.

• By postal mail: Attach the payment slips with the cheques.

• Town Hall front desk: Cash, cheque or bank debit.

Reminders

• No account statement will be sent following expiry dates, and no receipt will be issued.

• It is your responsibility to transmit a copy of your tax bill to your mortgage creditor.

Digital shift

By creating a Voilà! account, users can:

- Receive their tax bill online
- Pay their taxes online
- View their account balance online

To register:

ville.rosemere.qc.ca/tax-bills



Water meters

- Deadline to transmit your meter reading: **March 4, 2026**
- Failure to transmit the reading by the deadline will result in the application of a non-refundable fine. Billing for excess water consumption: **May 2026**

Payable in two instalments:

- July 8, 2026
- September 2, 2026

For complete details: ville.rosemere.qc.ca/water-meter-reading